

**Plan d'action 2012-2013  
de la Régie du logement  
à l'égard des personnes  
handicapées**

Août 2012

## Table des matières

I.	Introduction	4
II.	Portrait de la Régie du logement du Québec	4
III.	Groupe de travail	5
IV.	Mesures existantes	5
	1. <i>Accessibilité des lieux</i>	5
	2. <i>Communications téléphoniques</i>	6
	3. <i>Communications de personne à personne</i>	6
	4. <i>Environnement de travail</i>	8
V.	Embauche et soutien à l'emploi	8
VI.	Mesures prises au cours de l'année 2011-2012	9
VII.	Obstacles identifiés	9
VIII.	Plaintes reçues et traitées	10
IX.	La Régie honorée	11
X.	Bilan 2011-2012 et action à privilégier	12
XI.	Plan d'action 2012-2013	13

---

XII. Processus d'approvisionnement	15
XIII. Développement durable	15
XIV. Diffusion du plan d'action	16
ANNEXE	17

---

## I. Introduction

Ce plan est établi conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, lequel prévoit que chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 1 500 habitants adoptent un plan d'action annuellement.

Le plan d'action 2012-2013 à l'égard de personnes handicapées présente un portrait de la Régie du logement et fait état des efforts réalisés au cours de l'exercice 2011-2012 en vue de réduire ou d'éliminer les obstacles pour les personnes à mobilité réduite. Des mesures sont, en outre, proposées pour l'année 2012-2013 dans le but d'atténuer ces obstacles.

Ce plan d'action mentionne également le processus d'approvisionnement de la Régie ainsi que le lien de ce processus avec la Loi sur le développement durable. L'actualisation de ce plan d'action donne lieu à une septième publication consécutive.

## II. Portrait de la Régie du logement du Québec

La Régie du logement, créée en 1980, est un tribunal spécialisé chargé d'appliquer la législation dans le domaine du logement locatif résidentiel. La Régie a pour mission de décider des litiges relatifs à un bail d'habitation, d'informer les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations, de favoriser la conciliation, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et d'appliquer, le cas échéant, le « Règlement sur les critères de fixation de loyer ».

Pour remplir sa mission, la Régie mise, entre autres, sur la qualité et l'accessibilité de ses services à tous les citoyens. Elle s'assure que toutes les personnes, sans exclusion, aient un accès égal aux documents et aux services offerts. Dans cet esprit, la Régie prend les mesures nécessaires afin que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

La Régie du logement est consciente des besoins qu'elle doit combler à l'égard des personnes handicapées en regard :

- de l'accessibilité des lieux;
- des communications téléphoniques;
- des communications de personne à personne;
- de l'accès aux sites Web d'intérêt public.

### III. Groupe de travail

La Régie a constitué un groupe de travail sur la planification de l'accessibilité composé :

- d'un agent de ressources humaines;
- d'un représentant du service des activités du Tribunal;
- d'un directeur territorial;
- d'une représentante du service de la planification et de la recherche, laquelle coordonne les travaux.

Ce groupe de travail est chargé de surveiller la mise en oeuvre et l'efficacité des mesures liées à l'accessibilité des services à la Régie du logement à tous les citoyens.

### IV. Mesures existantes

#### 1. *Accessibilité des lieux*

Les 26 bureaux et lieux d'audiences<sup>1</sup> possèdent au moins un des services d'accès pour les personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, stationnement adapté, portes automatiques ou toilettes adaptées).

Nos bureaux sont situés à :

Baie-Comeau	Laval	Rouyn-Noranda	Saint-Jérôme	Val-d'Or
Drummondville	Lévis	Rimouski	Saint-Hyacinthe	Valleyfield
Gaspé	Longueuil	Rivière-du-Loup	Saint-Jean	
Gatineau	Montréal Centre-ville	Roberval	Sept-Îles	
Granby	Montréal Village-olympique	Trois-Rivières	Shawinigan	
Joliette	Québec	Saguenay	Sherbrooke	

---

<sup>1</sup> Les adresses complètes se trouvent en annexe.

## *2. Communications téléphoniques*

Dans le cadre des communications téléphoniques, la Régie du logement sensibilise ses préposés aux renseignements aux stratégies qui favorisent la compréhension des personnes malentendantes : parler lentement, prononcer clairement, trouver des termes simples pour bien transmettre l'information à la clientèle.

Le service de relais Bell (SRB) est offert aux personnes ayant des déficiences auditives, des déficiences de la parole ou des déficiences visuelles. Ce service permet aux utilisateurs de téléscripteurs ou ATS et aux entendants de communiquer par téléphone par l'intermédiaire de téléphonistes spécialement formés.

## *3. Communications de personne à personne*

Les membres de la Régie veillent à la qualité de la communication avec des personnes handicapées. Le personnel est invité à adopter un comportement éthique et à endosser les valeurs organisationnelles qui sont : le respect, la diligence, la loyauté et la qualité. Cela se traduit par un service à la clientèle respectueux et efficace pour l'ensemble des citoyens.

En plus, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998, la Régie du logement assume les dépenses liées au recours à des interprètes en langue des signes pour tous les services judiciaires qu'elle offre au public. À cet effet, toute personne peut solliciter l'assistance d'un tel interprète en consultant les services disponibles dans sa région.

Le tableau suivant indique les services d'interprétation disponibles dans chaque région du Québec.

**Tableau 1 : Services d'interprétation en langue des signes québécoise et en « american sign language »**

Régions	Services disponibles
Montréal, Laval et Montérégie	<p><b>Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET)</b>                      5000, rue D'Iberville, bureau B-243                      (514) 285-8877</p> <p><b>Service d'interprétation en ASL (American Sign Language)</b>                      Centre de la Communauté Sourde du Montréal Métropolitain (CCSMM)                      2200, Boulevard Crémazie Est, bureau 207                      Montréal (Québec) H2E 2Z8                      Téléphone : 514 903-2200</p>
Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean	<p><b>Service régional d'interprétation de l'Est du Québec (SRIEQ)</b>                      9885, boul. de l'Ormière                      Québec (Québec), G2B 3K9                      418-622-1037 ou 1-800-268-1037</p>
Lanaudière et Laurentides	<p><b>Service régional d'interprétation de Lanaudière (SRIL)</b>                      144, rue St-Joseph                      Joliette (Québec), J6E 5C4                      (450) 759-7966 ou 1-866-787-9788</p>
Outaouais	<p><b>Service régional d'interprétation visuelle de l'Outaouais (SRIVO)</b>                      115, boul. Sacré-Cœur, bureau 212                      Gatineau (Québec), J8X 1C5                      (819) 771-7273</p>
Estrie	<p><b>Service d'interprétation pour les personnes sourdes de l'Estrie (SIPSE)</b>                      437 Wellington Sud,                      Sherbrooke (Québec), J1H 5E2                      (819) 563-4357</p>
Abitibi-Témiscamingue	<p><b>Service régional d'interprétariat de l'Abitibi-Témiscamingue (SRIAT)</b>                      380 avenue Richard, bureau 203                      Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4L3                      (819) 762-8116 ou 1-888-316-8116</p>

## 4. Environnement de travail

À l'entrée en fonction d'une personne handicapée à la Régie du logement, une démarche est amorcée afin d'adapter son poste de travail et de mettre en place la technologie nécessaire pour que cette personne puisse participer et évoluer dans l'organisation. Notons que :

- la Régie du logement adapte les postes de travail de son personnel ayant des incapacités, soit par l'ajustement du mobilier, l'achat de mobilier adapté ou par l'acquisition de logiciels spécifiques (ex. : logiciel « *Dragon naturally speaking* »<sup>2</sup>, clavier virtuel « *Wivick* »);
- les postes informatiques sont adaptés aux non voyants et permettent la reconnaissance des caractères « *Jaws* »<sup>3</sup>;
- la Régie fait appel à un service d'ergothérapie pour évaluer les postes de travail des employés handicapés à leur entrée en fonction et au besoin par la suite;
- le programme de télétravail peut être disponible.

## V. Embauche et soutien à l'emploi

En tenant compte de l'embauche de personnes handicapées, la Régie participe toujours au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), et ce, depuis son adoption en 1993.

Au 31 mars 2012, la Régie comptait 13 employés handicapés réguliers parmi les 138 effectifs réguliers<sup>4</sup> en place. La proportion de personnes handicapées était alors de 9,4 %. Ce taux est de 3,1 % plus élevé que celui observé en 2010-2011 (6,3 %).

En 2011-2012, la Régie a engagé six stagiaires dans le cadre du PDEIPH. Quatre postes occasionnels ont été attribués aux employés issus de ce programme.

---

<sup>2</sup> « *Dragon NaturallySpeaking* » permet de dicter à l'ordinateur avec une précision de transcription.

<sup>3</sup> « *Jaws* » (*Job Access With Speech*) est un lecteur d'écran sous *Windows*, produit par la société *Freedom Scientific* en partenariat avec *Microsoft*. Il transforme un texte affiché sur un écran en un texte oral ou un texte en braille, et permet d'interagir avec le système d'exploitation et les logiciels.

<sup>4</sup> L'effectif régulier total ne comprend pas les personnes nommées à la prérogative du gouvernement.

## VI. Mesures prises en 2011-2012

La Régie du logement a atteint plusieurs objectifs inscrits dans son plan d'action 2011-2012 à l'égard des personnes handicapées :

- six employés handicapés ont été embauchés dans le cadre du programme PDEIPH entre le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le 31 mars 2012;
- des modifications importantes ont été apportées à l'édifice du palais de justice de Rivière-du-Loup où loge le bureau de la Régie : les portes d'entrée et de sortie de l'édifice sont maintenant automatisées ; les cadrages de la porte ont été agrandis, les nouvelles portes ont été installées pour accéder aux différents locaux de consultation; les salles de bain ont également été modifiées (comptoirs et dévidoirs abaissés, nouveaux robinets installés);
- l'accès à la salle de bain du bureau de Gaspé a été amélioré;
- la Régie maintient le service gestuel aux personnes ayant une déficience auditive, une déficience de la parole ou une déficience visuelle;
- l'accès aux bureaux afin de faciliter la mobilité des personnes handicapées est toujours assuré;
- la Régie fournit toujours les équipements adaptés au besoin des employés handicapés.

## VII. Obstacles identifiés

Malgré le fait que plusieurs objectifs aient été atteints en 2011-2012, il reste encore des obstacles que la Régie du logement devrait prendre en considération pour faciliter l'accès aux clients ayant des incapacités physiques :

- le bureau à Valleyfield ne possède pas encore de toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite, problématique qui ne relève pas de la Régie, mais du propriétaire de l'immeuble;
- des comptoirs du service à la clientèle dans certains bureaux n'ont pas encore été abaissés pour accommoder les clients à mobilité réduite, ce qui sera fait en fonction des éventuels travaux d'aménagement;
- quelques bureaux de la Régie ne sont pas dotés d'un mécanisme d'ouverture automatique des portes;
- les bureaux situés à Valleyfield, Saint-Hyacinthe, Val-d'Or et Rouyn-Noranda ne disposent pas d'un stationnement adapté, problématique qui ne relève pas de la Régie du logement, mais du propriétaire de l'immeuble duquel on loue des locaux (ex. : à Rouyn-Noranda, Services Québec n'a pas non plus de stationnement adapté);
- les trois standards sur l'accessibilité du site Web aux personnes handicapées ne sont pas entièrement mis en place.

## VIII. Plaintes reçues et traitées

Le plan d'action de la Régie tient compte de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes ayant des incapacités adoptée conformément à l'article 26.5<sup>5</sup>.

La Régie mentionne, depuis 2008-2009, le nombre de plaintes reçues et traitées à la Régie du logement dans son plan d'action annuel. Du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 mars 2012, la Régie n'a reçu aucune plainte de la part des personnes handicapées.

**Tableau 2 : Nombre de plaintes reçues et traitées**

Année financière	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de plaintes reçues	0	1	1	0
Nombre de plaintes traitées	0	1	1	0

---

<sup>5</sup> « Le gouvernement établit, au plus tard le 17 décembre 2006 et après consultation de l'Office, une politique visant à ce que les ministères et les organismes publics se dotent de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents, quelle que soit leur forme, et aux services offerts au public » (article 26.5).

## IX. La Régie honorée

Au cours de l'année 2011-2012, l'Institut Nazareth & Louis-Braille et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ont décerné à la Régie du logement le prix « *Employeur visionnaire 2011* », dans la catégorie « *Organisme public* ». Cette distinction vise à reconnaître les employeurs qui ont déployé des efforts pour intégrer au sein de leur organisation des personnes vivant avec une perte visuelle partielle ou totale.



*De gauche à droite : M. Jean Bouchard, président du Conseil d'administration de l'INLB, Mme Nathalie Fex – préposée aux renseignements, Régie du Logement, M. Jean-Yves Benoit, directeur des services organisationnels, Régie du logement, M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.*

## X. Bilan 2011-2012 et action à privilégier

Le tableau suivant indique les actions qui devaient être privilégiées en 2012-2013 et les résultats au 31 mars 2012.

**Tableau 3 : Bilan 2011-2012 et actions à privilégier**

Action à privilégier	Résultats au 31 mars 2012
Participer au programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Réalisée
Poursuivre l'embauche des personnes handicapées	Réalisée
Maintenir le service gestuel aux personnes sourdes, malentendantes ou muettes	Réalisée
S'assurer de la conformité des locaux	Réalisée partiellement
Abaisser les comptoirs dans certains bureaux	Réalisée partiellement
Dispenser aux préposés à l'information une formation portant sur les réalités quotidiennes des personnes handicapées	Non réalisée
Accessibilité des sites Web	Réalisée partiellement

## XI. Plan d'action 2012-2013

Dans la poursuite de ses objectifs d'améliorer l'environnement dans lequel évoluent les personnes ayant des incapacités physiques, le plan d'action 2012-2013 de la Régie s'inscrit dans la continuité des actions déjà entreprises.

**Tableau 4 : Plan d'action 2012-2013**

Engagements	Direction responsable	Échéancier
<b>Engagement 1</b>		
<b>Embauche et maintien en emploi</b>		
Poursuivre l'embauche des personnes handicapées.	Service de gestion des ressources humaines	En continu
S'assurer que l'effectif handicapé représente plus de 2% de l'effectif régulier total.	Direction générale de l'administration	En continu
<b>Engagement 2</b>		
<b>Accueil et communication</b>		
Dispenser aux préposés à l'information une formation portant sur les réalités quotidiennes des personnes handicapées.	Direction territoriale de Montréal. Direction territoriale de Québec et de l'Est du Québec. Direction territoriale de l'Ouest et du Nord du Québec.	2013
Maintenir le service gestuel aux personnes ayant une déficience auditive, une déficience de la parole ou une déficience visuelle.	Direction générale de l'administration	En continu
<b>Engagement 3</b>		
<b>Accessibilité des lieux et des sites Web</b>		
S'assurer de la conformité des locaux	Direction des services financiers, matériels et administratifs	En continu
Abaisser les comptoirs dans certains bureaux	Direction des services financiers, matériels et administratifs	Selon les projets d'aménagement à venir
Accessibilité du Web aux personnes handicapées	Direction des services organisationnels	2014



## XII. Processus d'approvisionnement

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale a introduit une obligation en matière d'approvisionnement (article 61.3) pour les ministères, les organismes publics et les municipalités.

En conséquence, la Régie du logement tient compte dans son processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services de son accessibilité aux personnes handicapées. Elle entreprend une démarche proactive afin de réduire, voire éliminer, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents et aux services offerts au public :

- en fonction des projets d'aménagement à venir, la Régie s'assurera que les nouveaux locaux sont conformes aux normes de conception sans obstacles du « Code de construction »;
- si possible, la Régie considère et priorise l'achat ou la location de biens et de services accessibles;
- la Régie choisit un produit ou un service en tenant compte des incapacités de certaines personnes;
- la Régie privilégie certains produits et services inclusifs<sup>6</sup> (ex. : taille-crayon électrique avec ventouses, système téléphonique sans fil);
- au besoin, la Régie fournit des produits et services adaptés<sup>7</sup> à son personnel.

## XIII. Développement durable

La Régie souhaite par cette politique d'approvisionnement définir les règles en matière de fourniture de biens et de services tout en orientant la stratégie et les actions en faveur du développement durable, dont l'objectif est d'assurer la viabilité de tout projet sur les plans économique, environnemental et social.

Ainsi, la Régie poursuit le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établit des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. En fonction de ses ressources, elle met tout en œuvre pour respecter les normes d'accès pour les personnes handicapées.

La Régie prévient et réduit les inégalités sociales et économiques : elle prend des mesures pour améliorer l'accessibilité aux équipements et services.

---

<sup>6</sup> Inclusifs : qui ont été conçus ou développés pour être utilisés ou utilisables par tout le monde, quelles que soient leurs aptitudes.

<sup>7</sup> Adaptés : qui ont été conçus ou développés pour être utilisés ou utilisables par certaines personnes en tenant compte de leurs incapacités.

## XIV. Diffusion du plan d'action

Le présent plan d'action a été approuvé par le président et la directrice générale de l'administration de la Régie du logement. Conformément à la Loi, ce plan d'action sera rendu public en version électronique sur le site Web de la Régie. Ce plan d'action sera également diffusé à l'ensemble du personnel de la Régie par le biais de l'intranet.

## ANNEXE

### Liste des bureaux de la Régie du logement

Sauf indication contraire, nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

#### **BAIE-COMEAU**

Rez-de-chaussée, bureau 701  
625, boulevard Lafèche  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5  
Télec.: (418) 295-4010

#### **DRUMMONDVILLE**

2<sup>e</sup> étage  
1680, boul. Saint-Joseph  
Drummondville (Québec) J2C 2G3  
Télec.: (819) 475-8667

#### **GASPÉ**

1<sup>er</sup> étage, bureau 1.05  
96, Montée Sandy Beach  
Gaspé (Québec) G4X 2W4  
Télec.: (418) 360-8475

#### **GATINEAU (HULL)**

4<sup>e</sup> étage, bureau 4.100  
Édifice Jos-Montferrand  
170, rue Hôtel-de-Ville  
Gatineau (Québec) J8X 4C2  
Télec.: (819) 772-3425

#### **GRANBY**

Bureau 1.26  
77, rue Principale  
Granby (Québec) J2G 9B3  
Télec.: (450) 776-7171

#### **JOLIETTE**

Rez-de-chaussée, bureau RC-11  
450, rue Saint-Louis  
Joliette (Québec) J6E 2Y8  
Télec.: (450) 752-6911

#### **LAVAL**

3<sup>e</sup> étage, bureau 3.10  
2800, boul. Saint-Martin Ouest  
Laval (Québec) H7T 2S9  
Télec.: (450) 680-6026

#### **LÉVIS**

Rez-de-chaussée  
5130, boul. de la Rive-Sud  
Lévis (Québec) G6V 4Z7  
Télec.: (418) 833-4886  
**Ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis.**

#### **LONGUEUIL**

Rez-de-chaussée  
Édifice Montval  
201, place Charles-Lemoyne  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Télec.: (450) 928-7741

#### **MONTRÉAL – Centre-ville**

Bureau 600  
1425, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3G 1T7  
Télec.: (514) 864-9087

**Pour information et audience seulement.**

#### **MONTRÉAL – Village Olympique**

Rez-de-chaussée, bureaux 2095 et 2161  
Pyramide Ouest, (D)  
5199 Sherbrooke Est (à l'angle de Viau)  
Montréal (Québec) H1T 3X1  
Télec.: (514) 864-3633

**Ouvert également entre 12 h et 13 h.**

#### **QUÉBEC**

Rez-de-chaussée, bureau RC-120  
Place Québec  
900, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 2B5  
Télec.: (418) 646-3570  
**Ouvert également entre 12 h et 13 h.**

**RIMOUSKI**

Rez-de-chaussée, bureau 07  
337, rue Moreault  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Télé.: (418) 727-3968

**RIVIÈRE-DU-LOUP**

Palais de justice, bureau 1.09  
33, rue de la Cour  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1J1  
Télé.: (418) 862-7038

**ROBERVAL**

2<sup>e</sup> étage, bureau 2.13-A  
755, boul. Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L4  
Télé.: (418) 275-6465  
**Ouvert les jeudis de 9 h 30 à 12 h et de  
13 h à 15 h 30.**

**ROUYN-NORANDA**

Rez-de-chaussée, bureau RC-02  
255, avenue Principale  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9  
Télé.: (819) 763-3585  
**Ouvert les lundis, mardis et jeudis.**

**SAGUENAY**

Rez-de-chaussée, bureau RC-05  
3950, boul. Harvey  
Arrondissement de Jonquière  
Saguenay (Québec) G7X 8L6  
Télé.: (418) 695-8194

**SAINT-HYACINTHE**

Rez-de-chaussée  
600, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G5  
Télé.: (450) 778-6644

**SAINT-JEAN**

Bureau RC-13  
109, rue Saint-Charles  
Saint-Jean (Québec) J3B 2C2  
Télé.: (450) 348-4808

**SAINT-JÉRÔME**

Bureau 1497 (dans les Galeries des  
Laurentides, entrée arrière P-8)  
500, boul. des Laurentides  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2  
Télé.: (450) 569-3157

**SEPT-ÎLES**

Bureau 1.05  
456, rue Arnaud  
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1  
Télé.: (418) 964-8049

**SHAWINIGAN**

Bureau RC 02  
212, 6<sup>e</sup> Rue  
Shawinigan (Québec) G9N 8B6  
Télé.: (819) 536-5684  
**Ouvert les mercredis.**

**SHERBROOKE**

Bureau 3.04  
200, rue Belvédère Nord  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9  
Télé.: (819) 820-3274

**TROIS-RIVIÈRES**

Rez-de-chaussée, bureau 10  
100, rue Laviolette  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
Télé.: (819) 371-6097

**VAL-D'OR**

Bureau 103  
595, 6<sup>e</sup> avenue  
Val-d'Or (Québec) J9P 6C6  
Télé.: (819) 354-4406  
**Ouvert les lundis, mercredis et vendredis.**

**VALLEYFIELD**

Bureau 10  
151, rue Salaberry Ouest  
Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6T 2H8  
Télé.: (450) 370-3194

## Autres bureaux où la Régie du logement offre ponctuellement des services d'information :

### MATANE

Édifice Bon Pasteur  
349, rue Saint-Jérôme  
Matane (Québec) G4W 3A8

Ouvert le dernier vendredi du mois  
de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

### SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

795, avenue du Palais  
Saint-Joseph de Beauce  
(Québec) G0S 2V0

Ouvert le dernier mardi de chaque mois  
de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

### THETFORD MINES

693, rue St-Alphonse Nord  
Thetford Mines  
(Québec) G6G 3X3

Ouvert les jeudis  
de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30.

En 2011-2012, la Régie a également tenu des audiences dans les villes et localités suivantes :

Akulivik  
Aupaluk  
Alma  
Amos  
Cap-aux-Meules  
Chibougamau  
Dolbeau  
Hull  
Inukjuak  
Ivujivik  
Kangiqsualujuaq

Kangiqsujuaq  
Kangirsuk  
Kuujuarapik  
L'Étang du Nord  
La Malbaie  
La Tuque  
Matane  
Mont-Laurier  
New Carlisle  
Paspébiac  
Puvirnituaq

Quaqtaq  
Salluit  
Saint-Joseph-de-Beauce  
Sainte-Anne-des-Monts  
Sorel-Tracy  
Tasiujaq  
Thetford Mines  
Umiujaq  
Victoriaville

### Pour joindre la Régie du logement par téléphone

Région de Montréal, de Laval et de Longueuil : **(514) 873-BAIL (2245)**

Autres régions : **1-800 683-BAIL (2245)**

### Adresse du son site Web de la Régie du logement

<http://www.rdl.gouv.qc.ca>